

## BORDEAUX METROPOLE

-----  
EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE  
-----

**Séance du 29 mai 2015  
(convocation du 22 mai 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CAZABONNE Alain à M. JUPPE Alain à partir de 12h20  
M. PUJOL Patrick à M. SUBRENAT Kévin à partir de 12h20  
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10h10  
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h55  
Mme AJON Emmanuelle à M. DELLU Arnaud à partir de 12h20  
M. CAZABONNE Didier à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12h20  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h20  
Mme CUNY Emmanuelle à Mme DELATTRE Nathalie  
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis de 11h30 à 12h20  
Mme DELAUNAY Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 13h10  
M. DELAUX Stéphan à M. ROBERT Fabien à partir de 12h20  
Mme JARDINÉ Martine à Mme BOST Christine à partir de 12h20

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 11h50  
Mme LACUEY Conchita à M. PUYAUBRAU Jean-Jacques à partir de 12h20  
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice à partir de 12h20  
M. LE ROUX Bernard à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie  
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h20  
M. LOTHaire Pierre à Mme DESSERTINE Laurence  
M. MILLET Thierry à Mme PEYRÉ Christine à partir de 11h30  
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle  
M. POIGNONEC Michel à M. MARTIN Eric à partir de 11h35  
Mme RÉCALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 12h20  
M. SILVESTRE Alain à M. FRAILE MARTIN Philippe  
M. TRIJOULET Thierry à M. VERNEJOUL Michel à partir de 12h20

### **EXCUSES :**

M. MAMERE Noël  
**LA SEANCE EST OUVERTE**

**EYSINES - 11e édition du Raid des Maraîchers - Samedi 6 juin 2015 - Contrat de codéveloppement 2015-2017 - Subvention 2015 - Décision - Convention - Autorisation**

Monsieur MAMERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La commune d'Eysines organise, depuis onze ans, la mise en œuvre et l'organisation de la manifestation du "Raid des Maraîchers" dont les objectifs sont le soutien à l'activité maraîchère et aux circuits de commercialisation courts, la valorisation du patrimoine naturel et historique de la vallée de la Jalle, la sensibilisation environnementale des citoyens eysinaires et de l'ensemble de la Métropole, l'organisation d'un parcours sportif et ludique valorisant les circulations douces. Les maraîchers et producteurs de la vallée des Jalles invitent les participants à visiter leur exploitation.

La 11<sup>e</sup> édition du Raid des Maraîchers aura lieu le samedi 6 juin 2015.

Cette manifestation s'inscrit dans la continuité des contrats de codéveloppement conclus avec la commune d'Eysines. Pour la période 2012-2014, le Raid des Maraîchers figurait dans la fiche action n° C0216200-12. Pour l'année 2015, il figurera dans le contrat de codéveloppement en cours d'élaboration sous la fiche action n° C0316200-11.

**1 - Le Programme de la 11<sup>e</sup> édition du Raid des Maraîchers : des balades pour tous et des animations**

Le départ et l'arrivée de la course auront lieu depuis la grande place du Bourg à Eysines. De 08h30 à 10h00, se déroulera l'accueil des participants pour des départs échelonnés. L'arrivée aura lieu entre 12h30 et 13h00 pour tous les participants. Le Raid des Maraîchers se poursuivra jusqu'en fin d'après-midi avec des animations et le marché des producteurs qui sera installé sur la grande place.

**Le programme des différentes courses est le suivant :**

- La « rando'cool » est une nouveauté de la 11<sup>e</sup> édition du Raid des Maraîchers : son parcours est de 7 km. Dès leur inscription, les participants recevront un plan détaillé de cette randonnée ainsi que les points d'arrêts chez les différents maraîchers.
- La « rando du lève-tôt » : son parcours est de 16 km pour une durée de 3 heures.

Une carte guidera les participants afin qu'ils puissent se repérer dans la zone maraîchère. Elle indiquera également les haltes chez les producteurs.

- La « cyclo'cool » : son parcours est de 18 km à vélo pour une durée de 2 heures.

Cette course est organisée en partenariat avec l'association Maillon Cyclo Club ; des haltes chez les maraîchers sont prévues.

- La « rando'cyclo » : son parcours est de 30 km à vélo pour une durée de 3 heures. Cette course est organisée en partenariat avec l'association Maillon Cyclo Club.

- La « rando'minots pédestre » : prévue pour les moins de 10 ans son parcours est de 3 km pour une durée d'1 h. 30. Les enfants doivent être accompagnés par au moins un adulte.

### **Le Raid comprend différentes animations :**

- La « loco » permettra d'emmener les participants à la « rando'minots » sur leur lieu de départ ;
- le Marché de Producteurs de Pays, organisé par la Chambre d'agriculture de la Gironde, sera installé sur la grande place du Bourg avec la participation, notamment, de producteurs locaux de viandes, de maraîchers d'Eysines, de la confrérie de la pomme de terre, de fromagers, de viticulteurs.
  - la fanfare de la Rock School Barbey : reggae, ska, latino, rock ;
  - un troc plantes ;
  - ainsi que des jeux et des quiz.

Les Gentils Organisateurs du Raid répondront aux questions des participants au Raid des Maraîchers.

### **2 - L'impact attendu de la 11<sup>e</sup> édition du Raid des Maraîchers**

La commune d'Eysines œuvre depuis plusieurs années au développement de la production maraîchère sur le territoire du parc des Jalles. Différentes études ou projets sont menés en collaboration avec Bordeaux Métropole, le Conseil départemental de la Gironde et le Conseil régional d'Aquitaine. Ainsi, depuis onze ans, une dynamique a pu se développer grâce à l'association des collectivités et des producteurs locaux et a permis l'extension des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (A.M.A.P.) dans les villes du parc des Jalles, la création de postes d'ouvriers agricoles et l'installation du Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) métiers du maraîchage au sein de la Société d'intérêt collectif agricole (SICA) maraîchère.

De plus, le Raid des Maraîchers est une manifestation importante pour la valorisation d'un espace paysager en milieu périurbain.

### **3 - Les Partenariats**

Participant à la mise en œuvre et à l'animation de la 11<sup>e</sup> édition du Raid des Maraîchers : Bordeaux Métropole, le Syndicat intercommunal des jalles de Lande à Garonne (SIJALAG), les associations sportives locales dans le périmètre du parc des Jalles, l'association des jeunes maraîchers de la Jalle, les producteurs, les communes du parc des Jalles, AMAP1 et AMAP2, Maillon cyclo club, la Confrérie de la pomme de terre, le Centre de formation professionnelle et de promotion agricole de Blanquefort, les jardins familiaux, la Chambre d'agriculture.

#### **4 - Les modalités de communication**

La communication sur cette manifestation se fera au moyen des supports suivants : affiches abribus pôle/tram, sucettes réseau municipal et réseau partenariat, affiches et programmes dans les commerces de la Métropole et points relais, site web de la ville, article dans le magazine de la ville, facebook, dossiers et communiqués de presse, « Rendez-vous » de Bordeaux Métropole, objets publicitaires remis aux participants, Partenariat France bleue gironde, Bordeaux 7 (3 annonces), partenariat avec le réseau Tram et Bus de la Cub (T.B.C.) avec mise en valeur des déplacements doux et information dans les « bons plans info TBC.com » ainsi que 350 faces de diffusion des bornes d'informations voyageurs.

Bordeaux Métropole s'est engagée auprès des communes membres dans la démarche des contrats de codéveloppement. À ce titre, elle soutient les manifestations dont la portée est intercommunale. La manifestation du "Raid des Maraîchers" doit figurer au contrat de codéveloppement 2015-2017 dont l'approbation est prévue au Conseil métropolitain de juin 2015

#### **5 – Financements accordés précédemment par la Communauté urbaine de Bordeaux**

La commune d'Eysines a reçu les subventions de Bordeaux Métropole au titre du "Raid des Maraîchers", pour un montant total de 50 000 €, se décomposant de la façon suivante :

Délibération n° 2014/0319 du 27 juin 2014	6 500 €
Délibération n° 2013/0492 du 28 juin 2013	6 500 €
Délibération n° 2012/0373 du 25 mai 2012	7 000 €
Délibération n° 2011/0499 du 24 juin 2011	15 000 €
Délibération n° 2010/0353 du 28 mai 2010	15 000 €

#### **6 - Le budget prévisionnel de l'action**

Par délibération n° 11 du 15 avril 2015, la commune d'Eysines sollicite l'aide financière de Bordeaux Métropole pour la somme de 6 500 €, ce qui représente 40,63 % du budget prévisionnel de la manifestation estimée à 16 500 €.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

BUDGET (€ H.T.)			
DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Fête et cérémonie	1 700	Bordeaux Métropole	6 500
Communication – Impression	6 800	Commune d'Eysines	9 500
Alimentation	1 200		
Transport – Frais d'organisation	2 100		
Prestations	4 200		
<b>Total Dépenses</b>	<b>16 000</b>	<b>Total recettes</b>	<b>16 000</b>

Cette demande de fonds de concours respecte les modalités d'éligibilité aux aides métropolitaines définies par la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des Projets Nature. Elle répond aux critères définis visant, notamment, à accompagner les communes sur les natures d'opérations suivantes "Communication animation".

- Intérêt métropolitain : projet Nature, contrat de codéveloppement, zone du Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (P.E.A.N.P.) et zone Natura 2000.
- Ouverture ou service rendu au public : manifestation gratuite pour tous, familles, fanfare et animations, transport en petit train pour les enfants et les personnes à mobilité réduite, valorisation des circulations douces.
- Protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages : mise en valeur du patrimoine naturel du parc intercommunal des Jalles, de la ceinture verte et de l'agriculture périurbaine, valorisation de la biodiversité, manifestation écoresponsable, soutien aux circuits courts.

Ainsi, la participation métropolitaine s'effectuera sous la forme d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 500,00 € aux conditions fixées par la convention ci-annexée.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-2,

**VU** la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

**VU** la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative aux projets Nature et adoptant un dispositif d'aide financière et technique aux porteurs de projets,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDÉRANT :**

**Que** Bordeaux Métropole poursuit une politique d'aménagement durable de son territoire à travers, d'une part, le soutien au développement d'une diversité d'activités agricoles, d'autre part, la promotion d'une économie de proximité,

**Qu'en** raison de ces objectifs la manifestation du Raid des Maraîchers par la valorisation de l'activité maraîchère et la promotion des circuits courts de distribution s'intègre bien à la politique de la Métropole,

**DÉCIDE**

**Article 1** : une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 500 € est attribuée à la ville d'Eysines pour l'année 2015 au titre de l'organisation de la 11<sup>e</sup> édition du Raid des Maraîchers.

**Article 2** : monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de ce fonds de concours.

**Article 3** : monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Article 4 :** la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours en section de fonctionnement : opération 05P012O001 « Agriculture et production alimentaire métropolitaines », chapitre 65, article 657341, fonction 833, CRB UD00 Direction de la nature.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 mai 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
5 JUIN 2015

PUBLIÉ LE : 5 JUIN 2015

M. NOËL MAMERE